



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 8 juin 2004 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Madeleine Devin Lorraine Boucher
Messieurs les Conseillers :	Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton
Directeur-général :	Daniel Dufour

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population. La séance débute par un moment de silence.

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en modifiant le point 7 par le suivant :

7- Résolution – désignation de représentants municipaux pour la célébration des mariages et des unions civiles

Et tout en ajoutant les points suivants :

11- Résolution – acceptation de la composition du comité organisateur et des rôles attribués à ses membres – 50^e anniversaire de la ville de Chapais

12- Résolution – mandat du comité organisateur – 50^e anniversaire de la Ville de Chapais

13- Résolution – crédits budgétaires réservés au comité organisateur du 50^e anniversaire de la Ville de Chapais

14- Résolution – dépôt du plan de relance et réalisation d'un plan d'action
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-076



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

04-06-077

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 MAI 2004

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 11 mai 2004 soit et est accepté tel que rédigé tout en apportant la précision suivante au point 12 :

« entre le 1 mai et le 30 septembre de chaque année financière » après la phrase se terminant par « à lui confier la supervision de l'entretien des aménagements paysagers »

et tout en modifiant l'avant dernière phrase du dernier paragraphe de la période de questions des conseillers par la suivante : « il signale que le plan de relance est enfin complété et déposé à la Corporation de développement économique de Chapais »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-078

4.- ADOPTION DES COMPTES – MAI 2004

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mai 2004 s'élevant à 182,019.43\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 40,371.96\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-079

5.- RÉSOLUTION – USINE DE COGÉNÉRATION – DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR

CONSIDÉRANT QUE l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.F.M.) a été modifié en 1997, ce qui a eu pour effet de rendre non portables au rôle d'évaluation les constructions qui font parties d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises privées qui produisent de l'énergie ne paient donc pas de taxes foncières et sont assujetties en contrepartie à la taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité (TGE) en vertu de l'article 221 de la LFM.;

CONSIDÉRANT QUE la taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité était à l'origine réservée par le gouvernement du Québec aux municipalités et ne l'est plus depuis l'année 2000;

CONSIDÉRANT QU'à l'origine, une telle taxe a été motivée par la volonté de faire contribuer raisonnablement les entreprises visées au financement des instances locales;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'article 221 de la L.F.M. a été aboli par les dispositions prévues dans le budget déposé par le gouvernement du Québec le 30 mars dernier, précisant que la TGE sera remplacée par une taxe sur les services publics, laquelle relèvera désormais de la loi sur l'impôt;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des affaires municipales, du Sport et du Loisir a plusieurs fois exprimé son intention de parvenir à une entente avec le ministère des Finances pour mettre en place un régime qui réglerait le statut juridique des immeubles privés de production d'énergie, dont les usines de cogénération font parties;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier n'a connu aucun avancement malgré les demandes répétées des municipalités concernées et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la Commission d'enquête sur la politique d'achat d'électricité par Hydro-Québec auprès des producteurs privés a été déposé le 31 mars 1997 par le juge François Doyon, j.c.q., et M. Réal Châtelain, f.c.a., commissaire, lesquels recommandaient à la page 240 dudit rapport, de revoir la répartition de la taxe dite foncière municipale perçue par le ministère du Revenu afin qu'elle soit redistribuée aux municipalités qui supportent des petites centrales sur leur territoire, sur une base plus équitable pour tenir compte des inconvénients qui peuvent être reliés à la présence et à l'exploitation de ces ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'enquête et d'audience publique pour le projet du Centre énergétique Indeck-Senneterre présidé par Mme Claudette Journeault dans une lettre datée du 15 juin 1999 transmise à M. André Harvey, président des audiences publiques sur l'environnement, fait la suggestion suivante pour la ville de Senneterre : « pour des raisons d'équité, qu'elle puisse bénéficier des revenus de taxation foncière habituellement liés à l'installation d'une usine sur son territoire. », les pages 87 et 88 de ce rapport sont éloquentes à ce sujet;

CONSIDÉRANT QU'un projet de loi privé permet à la ville de Chapais de porter à son rôle d'évaluation les constructions de son usine de cogénération depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE les motivations de ce projet de loi sont l'ampleur des investissements effectués par la ville de Chapais pour accueillir cette usine et le risque de porter atteinte à la stabilité des finances de la municipalité si l'immeuble n'est plus porté au rôle;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Senneterre, St-Félicien et Dolbeau-Mistassini connaissent la même situation que la ville de Chapais, ne pouvant obtenir aucun retour sur les investissements qu'elles ont réalisés pour accueillir ces usines, alors qu'elles doivent continuer à leur fournir l'ensemble des services municipaux, créant ainsi une situation inéquitable et dangereuse pour leur équilibre financier;

CONSIDÉRANT QUE nos municipalités ont consenti des efforts d'investissement énormes pour accueillir spécifiquement ces entreprises de cogénération.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE les maires des municipalités de Chapais, St-Félicien, Dolbeau-Mistassini, Senneterre et l'Union des municipalités du Québec sollicitent une rencontre avec M. Jean-Marc Fournier, ministre des affaires municipales, du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Sport et du Loisir, pour lui exposer la problématique des usines de cogénération par rapport aux centrales électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-080

6.- **RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-362 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LE COLPORTAGE ET LES COMMERÇANTS ITINÉRANTS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire, à cet effet, régler le colportage et les commerçants itinérants dans les limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné en date du 11 mai 2004;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

D'ADOPTER le règlement no 04-362 ayant pour objet le colportage et les commerçants itinérants tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-081

7.- **RÉSOLUTION – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX POUR LA CÉLÉBRATION DE MARIAGES ET D'UNIONS CIVILES**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi no 84, *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, sanctionnée le 8 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu quelques demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais demande au Ministre de la Justice de désigner le maire de la municipalité de Chapais, monsieur Jacques Bérubé, et le greffier de la municipalité de Chapais, monsieur Daniel Dufour, célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

M. le conseiller Gilles Gamache vote contre l'adoption de la présente résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-082

8.- **RÉSOLUTION – NOMINATION – PRO-MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller(ère) comme maire suppléant;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le Maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE M. le conseiller Gilles Lachance soit et est nommé pro-maire de la Ville de Chapais pour la période de juillet à octobre 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-083

9.- **RÉSOLUTION – ADHÉSION À LA FONDATION EXCEL**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel octroie des bourses aux élèves qui, à la fin de leur secondaire, ont le mieux répondu à ses critères d'éligibilité;

CONSIDÉRANT QUE, des soixante-dix-huit bourses attribuées depuis le début de la Fondation Excel, neuf ont été attribuées à des jeunes de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs boursiers sont revenus dans la région et occupent des professions en pénurie dans plusieurs régions du Québec telles que médecin, pharmacien, enseignant, etc...;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Excel contribue à développer notre région;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais confirme son adhésion à la Fondation Excel et accepte de verser la somme de 5,000.00\$ étalée sur cinq (5) années financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-084

10.- **RÉSOLUTION – DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'EXONÉRER LES MUNICIPALITÉS DU PAIEMENT DE LA TPS**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a annoncé que la TPS serait remboursée à 100% aux municipalités à partir du 1 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sont complètement exonérés de la TPS, laquelle ne leur ait jamais facturée;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la modernisation de la gestion publique, toute mesure doit être prise pour simplifier la gestion de la TPS, aussi bien au sein des municipalités que des services fédéraux;

CONSIDÉRANT QUE l'exonération des municipalités du paiement de la TPS aurait pour résultat une importante économie de temps et d'énergie en administration;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais demande au gouvernement fédéral que les municipalités soient exonérés du paiement de la TPS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-085

11.- **RÉSOLUTION –ACCEPTATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ ORGANISATEUR – 50^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais traversera en 2005 la cinquantième année de son existence;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une étape marquante de notre jeune histoire et qu'il importe de la souligner dignement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur est maintenant formé et qu'il s'est déjà engagé dans les étapes préliminaires.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

QUE la Ville de Chapais approuve les rôles attribués à chaque membre du comité organisateur comme suit :

Président :	Daniel Dufour
Coordonnatrice :	Lorraine Boucher
Coordonnateur et resp. des services techniques :	Christian Breton
Co-responsable du protocole :	Muguette Bénédetti
Co-responsable du protocole :	Lyne Desrochers
Responsable de la trésorerie :	Lucie Tremblay
Membre :	Mona Francoeur
Membre :	Martine Bédard
Membre :	Geneviève Gleeton

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-086

12.- **RÉSOLUTION – MANDAT DU COMITÉ ORGANISATEUR – COMITÉ DU 50^E ANNIVERSAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur des fêtes du 50^e anniversaire de la Ville de Chapais est en marche pour la programmation d'activités devant répondre à certains paramètres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir le mandat du Comité organisateur afin de bien cerner les orientations et les limites de son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais approuve la description du mandat ci-dessous :

Le mandat du 50e anniversaire de Chapais vise principalement à assurer la réalisation d'événements soulignant le 50^e anniversaire de Chapais.

De façon générale :

- Concerner l'ensemble des initiatives privées ou publiques reliées au projet



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

- Associer à la démarche les personnes ou organismes intéressés, de même que la population en général
- Promouvoir le 50^e anniversaire

Et de façon spécifique :

- Concevoir, planifier, programmer, soutenir ou promouvoir les événements ou activités reliées au 50^e anniversaire
- Collaborer avec les personnes ou organismes intéressés
- Susciter et appuyer les initiatives des promoteurs publics ou privés, servant favorablement le projet
- Recueillir les fonds requis pour le financement des activités
- S'assurer que la population s'approprie l'événement

Pour le guider dans la réalisation de son mandat, le comité s'est donné les orientations et les valeurs fondamentales suivantes qu'elle entend respecter dans l'atteinte des objectifs visés :

- Mobiliser les ressources et les forces vives de Chapais
- Léguer un héritage pour le développement de Chapais, de ses citoyennes et citoyens
- Augmenter la visibilité et le rayonnement de Chapais au plan régional
- Renforcer le sentiment de fierté de la population
- Susciter et respecter l'apport et la participation de tous et de toutes
- Réaliser les événements et activités dans le cadre d'une gestion saine, efficace et transparente
- Faire appel à un financement public et privé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-087

13.- RÉSOLUTION – CRÉDITS RÉSERVÉS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU 50^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE les fêtes du 50^e anniversaire de la Ville de Chapais seront articulées autour d'activités et d'événements de qualité;

CONSIDÉRANT QUE ces festivités nécessiteront un apport financier appréciable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Gamache
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais accepte de réserver des crédits budgétaires de 50,000\$ pour les événements et les activités entourant les festivités du 50^e anniversaire de la municipalité;

QUE ces crédits budgétaires soient et sont ajustés en fonction du financement public et privé obtenu.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-06-088

14.- RÉSOLUTION – DÉPÔT DU PLAN DE RELANCE ET RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT QUE le plan de relance de la Ville de Chapais a été complété;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de relance identifiant des pistes de développement doit conduire à un plan d'action définissant des mesures concrètes et établissant une planification de leur mise en place;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Lorraine Boucher

QUE la Ville de Chapais confirme le dépôt du plan de relance et s'engage dans la réalisation d'un plan d'action.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devin demande quand le règlement sur la régie interne sera soumis à l'adoption. Elle demande si des développements sont survenus dans la négociation de la convention des cadres. Elle demande si le conseiller Pascal Dion a reçu le procès verbal de l'assemblée de la CDEC tenue en janvier dernier. Elle demande si une décision a été prise concernant le complexe porcine à savoir si le projet s'engage dans les études d'impact ou dans les études de faisabilité. Elle demande des précisions sur un sondage téléphonique. Elle demande où est rendu le dossier du parc récréatif. Elle veut des précisions sur l'expression « se salir les mains ». Enfin, elle demande sur quelle base on a réalisé de l'entretien sur le chemin se rendant vers le Mont Springer.

M. le conseiller Pascal Dion signale que les négociations ont ralenti quelque peu.

Mme la conseillère Lorraine Boucher fait rapport des diverses représentations qu'elle a faites récemment à savoir au niveau de la SADC, de la négociation des cadres, du comité du 50^e anniversaire de Chapais, de la CDEC et du CLD. Elle remercie la population qui lui a fait confiance dans le dossier de la fermeture d'écoles sur le territoire chapaisien. Enfin, elle remet au conseiller Pascal Dion un historique sur l'arrivée de l'usine de cogénération à Chapais.

M. le conseiller Christian Breton remercie la population pour leur présence au Marché aux puces. Il signale qu'il y a encore des billets à vendre. Il ajoute que l'ouverture du mini-putt sera reportée à plus tard.

M. le conseiller Gilles Gamache rappelle que les freins Jacob continuent de perturber la quiétude des gens et qu'il est inconcevable d'attendre le Ministère des Transports. Il demande des précisions sur les travaux réalisés près du parc des maisons mobiles. Il demande aux gens d'être prudents dans les vacances et de porter leur ceinture de sauvetage. Enfin, il rappelle aux citoyens l'importance de porter plainte à la Sûreté du Québec pour chaque problème, les dénonciations étant utiles pour justifier l'ajout d'effectifs.

M. le maire Jacques Bérubé transmet sa satisfaction de voir que l'on a reporté dans 5 ans le dossier de fermeture d'écoles. Il ajoute que dans le dossier du complexe porcine, il entend dévoiler à la population toute l'information pertinente lorsque le moment sera venu. Enfin, il termine en disant qu'il rencontre le gouvernement demain à l'égard de ce dossier et que les autochtones ont communiqué un intérêt constructif.

QUESTIONS DU PUBLIC

Questions relatives à la propreté du garage municipal, au stationnement du camion à ordures dégageant de fortes odeurs en période estivale et à la propreté du terrain de l'ancienne épicerie Marcel. Demande logée à Mme la



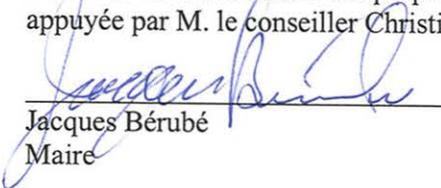
No de résolution
ou annotation

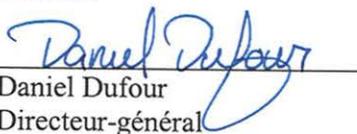
Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

conseillère Madeleine Devlin afin de savoir pourquoi cette dernière se positionne toujours contre tout, que ses interventions se transforment en du harcèlement envers deux hommes. Commentaires portant sur la tenue d'un vote par anticipation à Chibougamau dans le cadre des élections fédérales.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Gilles Lachance appuyée par M. le conseiller Christian Breton et faite.


Jacques Bérubé
Maire


Daniel Dufour
Directeur-général
Greffier et Trésorier